
Compte rendu par M. Duveyrier de sa mission auprès de M. de Condé et réponse du Président, lors de la séance du 22 juillet 1791
Honoré Nicolas Marie Duveyrier, Jacques Defermon des Chapelières

Citer ce document / Cite this document :

Duveyrier Honoré Nicolas Marie, Defermon des Chapelières Jacques. Compte rendu par M. Duveyrier de sa mission auprès de M. de Condé et réponse du Président, lors de la séance du 22 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVIII - Du 6 juillet au 28 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. pp. 522-525;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_28_1_11772_t1_0522_0000_9

Fichier pdf généré le 05/05/2020

traité solennel, ne s'applique qu'à quelques étrangers.

Les terres de Porentruy, appelées, en diplomatique, les terres de l'évêché de Bâle, forment un angle qui s'avance entre les ci-devant provinces d'Alsace et de Franche-Comté, et qui présente une entrée facile dans les départements du Haut-Rhin et du Doubs. Notre frontière n'offre, de ce côté, aucune place ni forteresse. Les terres de Bâle sont tellement hérissées de montagnes, qu'avec 100 hommes on pourrait aisément se défendre contre 2,000, et favoriser l'entrée d'une armée qui s'étendrait aisément sur les frontières et prendrait à dos les Français qui s'opposeraient au passage du Rhin. On avait si bien senti l'importance de cette position, que par un traité particulier fait en 1780, il est dit, article 3, « que le prince-évêque de Bâle ne souffrira pas que les ennemis s'établissent sur les terres de Porentruy, qu'il ne pourra leur donner passage, et qu'en cas d'agression hostile ou de péril imminent, nous pourrions faire occuper et garder les gorges par nos troupes. »

Loin de remplir ces engagements, le prince-évêque de Porentruy les a enfreints, en introduisant, depuis peu, des troupes autrichiennes dans ses Etats, à l'insu du gouvernement et au moment d'une invasion provoquée par le prince-évêque même à la diète de Ratisbonne. Ce prince, à la nouvelle du départ du roi, avait ordonné les préparatifs d'une fête. Il fait maltraiter les Français qui se trouvent dans ses Etats, il désarme ses sujets; il fait fondre une très grande quantité de boulets. Les troupes autrichiennes sont à Porentruy, et au moment où la guerre viendrait à se déclarer, elles occuperaient les frontières qui, aux termes du traité le plus solennel, devraient être occupées par nous.

Voici ce que j'ai l'honneur de vous proposer de décréter :

« Que dans 24 heures il sera, par le ministre des affaires étrangères, expédié un courrier extraordinaire à l'ambassadeur de France en Suisse, spécialement accrédité près de l'évêque de Bâle, avec un manifeste qui contiendra :

« En premier lieu, le dispositif de l'article 8 dudit traité et les circonstances qui forcent la nation française d'en faire à l'instant usage, en occupant sans délai, par des troupes nationales sous les ordres de l'officier général dont on sera convenu, tous les défilés de l'évêché par lesquels une armée ennemie pourrait pénétrer en France.

« En second lieu, la déclaration formelle et expresse que les troupes françaises, placées dans les défilés, ne seront aucunement à charge, soit au prince, soit à ses sujets; qu'elles auront les ordres les plus rigoureux de ne favoriser en aucune manière les troubles du pays, ni de mettre aucune entrave, soit à la mission des troupes autrichiennes, soit à l'exercice de l'autorité des tribunaux, pour s'y opposer, avec ordre audit ambassadeur d'envoyer sans délai un des officiers attaché à son ambassade, au prince-évêque pour lui notifier officiellement, lequel le rendra public et le communiquera à tout le corps helvétique; de l'exécution desquels ordres, l'ambassadeur donnera tout aussitôt connaissance au général qui sera nommé, et en instruira, par le retour du courrier, le ministre des affaires étrangères, lequel en rendra compte à l'Assemblée nationale.

« Que, dans le même délai, le ministre de la guerre enverra un général qu'il chargera du

commandement des troupes destinées à occuper les défilés de Porentruy, lesquelles auront été indiquées audit ministre par les deux députations des départements du Doubs et du Haut-Rhin; enjoint auxdits deux comités de désigner audit officier général un nombre d'infanterie et de cavalerie des troupes placées dans ces endroits. A la diligence du ministre des affaires étrangères, il sera donné communication officielle du manifeste notifié au prince-évêque de Bâle, tant à la cour impériale de Vienne qu'à la diète de Ratisbonne. »

Plusieurs membres demandent le renvoi au comité diplomatique.

M. Regnaud (de Saint-Jean-d'Angély). Le nombre des soldats qui ont été envoyés à Porentruy n'est point augmenté. (*L'ordre du jour.*) Je crois important, au moment où l'on vous annonce des dangers... (*L'ordre du jour.*) Vous allez mettre tout le département en alarmes...

M. Rewbell. Les troupes augmentent journellement à Porentruy : la cavalerie a été doublée; les soldats entrent par le territoire de la Suisse pour n'être pas aperçus; quand ils sont arrivés, ils se trouvent tout équipés, tout armés. Je suis étonné qu'on ne se soit pas encore occupé de ces intentions qui ne pouvaient être méconnues. M. Montmorin, avec qui j'en ai conféré plusieurs fois, m'a dit : « Qu'on m'indique un ennemi par un décret, je ferai mes dispositions. » Mais nous avons malheureusement indiqué trop d'ennemis par nos décrets... (*Murmures.*) Ce n'est pas un renvoi pur et simple qu'il faut ordonner...

M. d'André. L'affaire de Porentruy se résout en deux mots : le traité de 1780 porte, dans son article 3, qu'en cas d'agressions ou d'hostilités imminentes, nous aurons le droit d'aller garder les montagnes qui sont sur le territoire de l'évêché de Bâle. Le comité diplomatique a pensé qu'il était très important pour nous de garder les gorges; mais il a cru en même temps, qu'aux termes du traité, envoyer des troupes pour occuper ces gorges, c'était évidemment dire que nous regardions les Autrichiens comme nos ennemis. (*Murmures.*)

Si vous le voulez, Messieurs, on vous fera demain un rapport sur ce traité et vous verrez quel parti vous devez prendre. (*Assentiment.*)

M. le Président. Vous avez désiré, Messieurs, que M. Duveyrier vous rendit compte de sa mission; il est à la barre.

Plusieurs membres : Hors de la barre!

M. Duveyrier est introduit dans l'intérieur de la salle.

M. le Président. Monsieur Duveyrier, vous avez la parole.

M. Duveyrier. Messieurs, lorsqu'en rentrant sur les terres françaises, j'ai appris que l'Assemblée nationale avait daigné jeter sur moi un regard de bonté et de protection, toutes mes peines ont été effacées, et je n'ai voulu me souvenir des traverses de mon voyage, que pour être en état de vous en faire le plus exact rapport.

Je suis parti de Paris le 17 juin, avec mon cousin M. Bouchard, des anciens gardes du roi.

L'amitié qui nous unit depuis notre enfance, ses sentiments connus, et l'avantage que seul il pouvait m'offrir, de demander et d'obtenir, en Allemagne, les nécessités du voyage, avaient déterminé mon choix et sa complaisance.

Arrivé à Worms le 31 à 9 heures du soir, je me suis transporté sur-le-champ au château habité par M. de Condé.

J'ai été annoncé comme envoyé par le roi, et introduit presque à l'instant.

J'ai présenté mes dépêches à M. de Condé, en présence de 5 ou 6 personnes qui se trouvaient avec lui, parmi lesquelles j'ai remarqué un colonel français, dont j'aurai bientôt l'occasion de parler.

M. de Condé, après avoir lu les dépêches avec la plus grande attention, après en avoir relu même une partie, m'a demandé qui j'étais : j'ai dit mon nom et ma qualité.

Alors M. de Condé m'a parlé en ces termes (je rapporte autant que je le puis ses propres expressions) :

« Monsieur, il ne me serait pas difficile de répondre sur-le-champ ; mais j'ai des paroles avec M. le comte d'Artois, d'après lesquelles je ne puis prendre aucune résolution dans les circonstances importantes (et celle-ci l'est beaucoup), sans me concerter avec lui. Je pars demain pour Coblenz : vous êtes le maître ou d'attendre ici ma réponse, ou de me suivre à Coblenz. »

J'ai choisi d'abord d'attendre à Worms.

M. de Condé m'a observé que, si j'allais à Coblenz, sa réponse serait plus prompte, et mon voyage plus court.

L'invitation m'a paru claire : j'ai dit que, puisqu'il paraissait le désirer, je le suivrais à Coblenz.

Comme je prenais congé, M. de Condé m'a observé, du ton le plus calme et le plus honnête, qu'il partirait le lendemain matin ; que je pourrais partir après lui dans la matinée ; qu'au surplus, j'avais tout le temps nécessaire.

Le lendemain 22 juin, je n'ai pu partir de Worms qu'à une heure après midi. M. de Condé était parti lui-même à 8 heures du matin, avec tous les chevaux de la poste.

J'ai couché le même jour à Mayence, et de là, m'embarquant sur le Rhin pour la plus grande célérité de mon voyage, je suis arrivé à Coblenz le 23, sur les 8 heures du soir.

J'ai appris que M. de Condé ne m'avait devancé que d'une demi-heure, et qu'il était alors avec M. d'Artois au palais de l'Electeur.

Je m'y suis transporté sur-le-champ. Introduit dans une antichambre, j'y ai trouvé, avec plusieurs autres personnes, le colonel français dont j'ai déjà parlé, et qui, s'avancant vers moi, m'a dit à voix basse : « M. Duveyrier, je vais prendre les ordres du prince ; vous pouvez attendre ici. »

Je suis resté au milieu de 8 ou 10 jeunes officiers français qui paraissaient instruits du motif de mon voyage, et qui, je ne puis le dissimuler, ne m'ont pas traité avec bienveillance. (*Mouvement.*)

Peu de temps après, j'ai vu passer le colonel français et le ministre de l'Electeur.

J'ai été introduit auprès d'eux dans la pièce voisine, et là, le ministre de l'Electeur m'a dit :

« M. Duveyrier, M. le prince de Condé, M. le comte d'Artois et M. l'Electeur m'ont chargé de vous dire qu'ils désirent que vous sortiez ce soir même de Coblenz. »

Mon air a sans doute marqué la surprise. Le ministre a continué :

« C'est une précaution indiquée seulement pour votre sûreté. Vous ne pouvez vous dissimuler que la commission que vous venez de remplir n'est point agréable à M. le prince de Condé ; elle l'est moins encore à tous les Français qui l'accompagnent ; et M. l'Electeur, malgré toute sa bonne volonté, craindrait de ne pouvoir éviter un scandale. »

J'ai observé que cependant j'exécutais une commission donnée par le roi.

Sur cette observation, le colonel français m'a dit du ton le plus doux : « M. Duveyrier, nous le savons bien, nous ; nous le savons : mais pouvons-nous toujours être maîtres des jeunes gens ? »

Le ministre de l'Electeur a repris : « Vous irez à la première poste, sur le chemin de France, du côté du château habité par M. le comte d'Artois. C'est Audernach, petite ville impériale, où vous serez en sûreté. Vous logerez à la poste ; et demain, dans la matinée, M. le comte d'Artois vous fera venir sans danger à son château, ou peut-être vous enverra-t-on à Audernach la réponse dont vous devez être chargé pour le roi. Je vais vous donner un officier pour vous faire traverser la ville sans danger. »

Le ministre de l'Electeur, en finissant, a voulu me faire sortir par une porte dérobée : elle était fermée. Il a fallu rentrer dans l'antichambre où j'avais attendu, et c'est là qu'un officier des troupes de l'Electeur a reçu ordre de m'accompagner à la poste pour commander des chevaux, de là à mon auberge, de monter avec moi dans ma voiture, et de ne me quitter qu'à la dernière porte de la ville.

Cet ordre a été ponctuellement exécuté. Je suis sorti de Coblenz, le même jour, sur les 10 heures du soir, et je suis arrivé à Audernach, le lendemain, à 1 heure du matin.

Ce jour-là même, sur les 10 heures du matin, plusieurs courriers, qui se succédaient rapidement, apportèrent à Audernach la nouvelle que le roi était sorti de Paris. Cette nouvelle avait été, disait-on, portée vers les 7 heures du matin à M. l'Electeur de Trèves, qui s'était empressé de la répandre dans la ville de Coblenz.

Quelques heures après, j'ai vu passer M. d'Artois, qui se rendait à Aix-la-Chapelle. J'ai appris en même temps, de tous côtés, que M. de Condé avait repris la route de Worms.

Malgré la certitude que toutes ces circonstances me donnaient de ne point recevoir la réponse promise pour toute la matinée du même jour, j'ai attendu à Audernach la journée entière ; et je me proposais de ne partir pour la France que le lendemain, lorsque, sur les 11 heures du soir, il m'est parvenu des notions assez précises, et dont la bienveillance m'a touché, que plusieurs jeunes officiers de Coblenz, qui n'ignoraient pas mon séjour, ivres de la joie que leur causait la nouvelle dont je viens de parler, s'étaient proposé de me venir signifier, eux-mêmes, le matin, et de très bon matin, que je n'avais pas de réponse à attendre. La manière dont ces notions me furent transmises me convainquit que je n'avais pas un moment à perdre pour partir d'Audernach, et pour me rendre en France par le plus court chemin. Je le demandai au maître de poste : il me traça sur une feuille le chemin que je devais tenir. Je devais passer par Pollich, traverser tout le pays de Trèves, passer à Trèves

et à Luxembourg, pour de là me rendre à Thionville.

Je ne pouvais pas penser à retourner à Coblenz, ni à Worms, d'après ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, et d'après la manière dont j'avais été conduit à la porte de la ville par un officier de l'Électeur, pour ma propre sûreté. Je suis donc parti d'Audernach à 1 heure du matin, dans la nuit du vendredi au samedi 25 juin.

À 6 lieues d'Audernach, le maître de poste m'a appris que le roi n'était pas sorti du royaume : cette nouvelle a calmé les inquiétudes dont j'avais été jusqu'alors dévoré. J'ai passé à Trèves. À Trèves seulement (et ceci est à remarquer, Messieurs), à Trèves seulement, on m'a demandé mon nom, ma qualité, et le nom de mon compagnon de voyage : je l'ai donné tel que je le porte ; j'ai donné le nom de mon compagnon de voyage. J'ai traversé Trèves, et je suis arrivé à Craven-Marken, où j'ai appris ce que j'ignorais encore : j'ai appris que M. de Bouillé était à Luxembourg avec un nombre assez considérable d'officiers français qui l'avaient suivi. Je n'avais point oublié les relations que j'avais eues avec lui dans la commission de Nancy, et je ne pouvais pas penser à tout ce que M. de Bouillé avait fait alors, à tout ce qu'il m'avait dit sur son attachement à la Constitution et à la loi, sans penser à son embarras, si le hasard me metait en sa présence. Ainsi, Messieurs, vous devez sentir que, si j'avais pu prendre une autre route, certes je n'aurais pas passé à Luxembourg ; mais je ne pouvais plus retourner sur mes pas ; Luxembourg était le seul passage.

Je suis arrivé à Luxembourg le 26 juin : on m'a demandé mon nom à la porte, comme à Trèves ; je l'ai donné sans déguisement ; je n'en avais pas besoin ; à l'auberge où nous sommes descendus, on est venu nous dire qu'il fallait aller signer un billet chez le major de place, pour avoir des chevaux de poste. Mon compagnon de voyage a voulu m'éviter cette peine : il a été conduit chez le général ; le général a voulu sans doute le faire reconnaître par M. de Bouillé. Mon compagnon de voyage n'a pas été parfaitement bien reçu de M. de Bouillé, surtout lorsqu'il a été obligé de dire qu'il m'accompagnait.

Un aide-major de place est venu dans le même temps m'arrêter à mon auberge. Mon compagnon de voyage s'annonçait comme ancien garde du roi ; mais on lui refusait cette qualité, par cela seul qu'il m'accompagnait, par cela seul qu'il accompagnait un homme chargé de la commission que je venais de remplir : le bruit s'est même répandu, pendant notre détention à Luxembourg, qu'on l'avait mis en présence de 7 ou 8 gardes du corps qui l'avaient méconnu, quoiqu'il soit de toute vérité que, jusqu'au dernier moment, on lui a refusé tout moyen de se faire reconnaître.

Je suis donc conduit à la grand-garde, où je trouve mon compagnon de voyage. Nous sommes entre les mains du major de place, de l'aide-major et d'un autre officier, qui nous disent poliment que l'ordre est de visiter tous les papiers, et qu'ainsi, si nous ne voulons pas que l'on nous fouille, il faut vider nos poches. J'ai donné mon portefeuille ; j'ai donné tous mes papiers : on en a fait un inventaire, dont les 2 premières pièces étaient ma commission et le passeport que j'avais emporté de Paris : cet inventaire fait, on m'a donné l'espérance que le rapport et la décision seraient assez prochains

pour me faire repartir sur-le-champ ; cependant, une heure ou une heure et demie après, on est venu me déclarer qu'il fallait coucher au corps de garde.

Sur les 10 heures du soir, le capitaine de garde est obligé de s'absenter pour faire sa ronde. Ce moment a été saisi avec un empressement que je ne puis plus me dissimuler. Un Français, officier au service de l'empereur, a conduit dans le corps de garde où nous étions, presque tous les officiers français qui avaient accompagné M. de Bouillé. Je ne puis vous rapporter, dans toute son étendue, une scène bien affligeante. J'ai été traité de la manière la plus dure ; il est presque impossible de croire les expressions, les menaces et les gestes dont se sont servis, envers moi, des officiers français qui avaient sans doute reçu de l'éducation, et qui devaient avoir des sentiments. Le capitaine de garde est rentré, et les a fait sortir avec sévérité. Le lendemain, j'ai appris qu'à la garde montante on leur avait signifié que le gouverneur était extrêmement étonné de la licence qu'ils s'étaient donnée ; qu'on leur demanderait de quel droit ils avaient violé une garde pour outrager, pour menacer de la manière la plus violente, des prisonniers, des personnes arêtées. On leur a signifié que le commandant leur faisait les plus expresses défenses de nous approcher.

Dans le même temps, on nous a transportés à un autre corps de garde, à celui de la porte du château. Nous nous y sommes établis, parce que nous avons bien vu, à la manière dont on nous parlait, que notre liberté ne pouvait pas nous être rendue dans la journée.

Le lendemain, le même major, le même aide-major, et cet officier français au service de l'Empire, dont je viens de parler, sont venus m'interroger avec des formes un peu effrayantes. On a fait sortir mon compagnon de voyage ; on a pris nos armes, ce qu'on n'avait pas encore fait ; et le major, me faisant asseoir, m'a annoncé que j'étais accusé, et qu'on avait même la preuve que j'avais donné un faux nom à Trèves ; que j'étais entré seul à Trèves ; que mon compagnon de voyage y était entré seul ; enfin que nous n'avions pas traversé Trèves, comme nous l'annoncions. Je l'ai nié, et je n'avais que cette réponse à faire ; mais ma dérogation était si ferme, qu'elle a, je crois, persuadé même les officiers qui m'interrogeaient, de la vérité de ma réponse. Je demandais avec instance, depuis 2 jours, la permission d'écrire ou à mes parents, ou au ministère de France ; et cette permission m'était toujours refusée. Le major me disait : « M. Duvoyrier, la permission que vous demandez ne peut être nécessaire. Encore 24 heures ; un peu de confiance : on n'a rien à vous reprocher ; encore 24 heures, et je vous apporterai de bonnes nouvelles. »

Cependant, on envoya le lendemain le même officier à Trèves, pour vérifier si j'avais répondu la vérité. Il est revenu : j'ai su que la vérification était entièrement à mon avantage, comme elle devait l'être : j'ai su qu'on n'avait rien à me reprocher ; mais, en même temps, que le commandant de la place m'avait arrêté sur des soupçons répandus depuis quelque temps, et qu'on ne m'avait pas dissimulés à moi-même. On m'a dit précisément que j'étais soupçonné d'être envoyé, comme beaucoup d'autres, pour déboucher les soldats de l'Empereur. La vérification étant entièrement à mon avantage, le commandant de Luxembourg avait cru devoir prévenir le gouverneur de Bruxelles de mon arrestation,

et attendre sa réponse pour me mettre en liberté. C'est ce qui m'a été assuré plusieurs jours après, par un second major de place, M. de Rochefort, Français dont l'honnêteté est connue à Bruxelles, et nous a été du plus grand secours.

Je ne vous parlerai pas, Messieurs, d'une visite que j'ai reçue d'un officier français qui se disait envoyé de Bruxelles par les gouverneurs des Pays-Bas : il est venu me proposer de lui donner, pour des assignats, 30,000 livres en or, que je devais avoir en ma possession, suivant les rapports faits au gouvernement de Bruxelles. (Rires.) Je ne vous rapporte ce trait, Messieurs, que pour vous donner une idée de tous les bruits qu'on avait semés sur mon compte.

Je touche bientôt, Messieurs, au moment de ma liberté. J'ai resté 22 jours dans cette situation, parce que, m'étant adressé au général pour demander la permission d'écrire à Paris, le général m'avait fait réponse que cela lui était absolument impossible, d'après sa règle; que je devais rester dans le même état où il m'avait annoncé à Bruxelles.

Enfin, Messieurs, le lundi 18 juillet, M. de Rochefort est entré dans notre garde sur les 6 heures du soir, ayant à la main mon portefeuille; et ce portefeuille seul m'a annoncé ma liberté. M. de Rochefort m'a dit : « Vous allez partir d'ici : « voilà vos papiers : vérifiez si l'on n'en a rien « distrait. » Vérification faite, j'ai certifié que « tous mes papiers m'étaient rendus, et que, « pendant mon arrestation, on m'avait traité « avec les soins d'humanité et de justice qui « pouvaient se concilier avec des précautions « d'usage. »

Dans la conversation que j'eus, dans cette circonstance, avec M. de Rochefort, je ne puis me souvenir par quel motif il me dit que le matin même tous les jeunes officiers français étaient partis de Luxembourg; qu'il ne restait en ce moment, à Luxembourg, que les anciens officiers, qui quittaient rarement la ville; mais qu'au surplus, je serais escorté jusqu'aux frontières de France, et que là, j'apprendrais la raison pour laquelle on me mettait en liberté.

Tous les ordres ont été donnés par l'état-major. La voiture est venue me prendre à la porte du corps de garde. Je l'ai trouvée environnée d'un caporal et de 6 cavaliers des dragons de Wissbourg.

Je suis sorti de la ville de Luxembourg sur les 9 heures du soir, au moment où on allait fermer les portes. Toute la ville était prévenue : le major et les autres officiers m'avaient signifié à moi-même que j'allais être conduit à Frisange, pour rentrer en France par Thionville. Les officiers autrichiens qui nous avaient gardés, et qui, presque tous, nous ont témoigné intérêt et affection; les officiers autrichiens qui venaient nous embrasser pour nous souhaiter un bon voyage, nous annonçaient aussi que nous allions à Thionville. Nous étions donc bien persuadés que notre entrée en France se ferait par Thionville.

Nous faisons une demi-lieue seulement sur le chemin de Thionville, et à une demi-lieue nous trouvons un autre poste placé pour nous attendre. Le chemin alors se divisait en 2. Le caporal qui nous avait accompagnés, cause assez longtemps avec le caporal qui nous attendait. Celui-ci vient à la portière de la voiture, et me demande : ces messieurs savent-ils où ils vont ? Je réponde : Je crois aller à Thionville. — A Thionville ? Oui, oui... Il parle au postillon, et lui montre un des 2 chemins. J'entends que le postillon

lui fait une observation. Le caporal insiste avec beaucoup d'autorité, et fait prendre le chemin qu'il indiquait.

Mon cousin, qui entend un peu l'allemand, me prend la main et me dit : « Mon ami, il ne faut « pas renoncer à notre courage : nous n'lions « pas à Frisang. » Il était 10 heures du soir. On nous a fait passer par des chemins détournés, dans des bois. A minuit, nous sommes arrivés à un très petit village; là, notre escorte a changé; on nous a mis entre les mains des uhlands; le chemin est devenu plus difficile; nous avons voyagé dans des prés, dans des terres labourées; et enfin, au bout de 10 à 12 heures, nous avons fait 5 lieues 1/2, et nous étions renus à Obanches. Nous avons appris que nous étions à 1 lieue de Longwy, mais à 1 lieue aussi d'Arlon, chemin des Pays-Bas; et notre destinée n'était pas encore connue.

Le capitaine était absent : il fallait ouvrir un paquet qui lui était adressé, et qui contenait le certificat qui devait nous être délivré. La réponse du capitaine est arrivée seulement à deux heures. Je suis parti avec les uhlands, qui m'ont accompagné absolument jusqu'à la ligne de démarcation; et en cet endroit, voici la déclaration qui m'a été remise :

« Par ordre de Leurs Altesses Royales, les gouverneurs généraux et capitaines des Pays-Bas, « Il est déclaré aux sieurs Duvoyrier et Bouchard « qu'ils ont été traités par arrêt à Luxembourg : « 1° parce qu'ils n'avaient pas de passeport (il est « vrai que mon passeport ne faisait pas mention « de mon compagnon de voyage); 2° en raison « du traitement que des officiers de nos troupes, « quoique munis de passeports, avaient éprouvé « dans les villes frontières de France, et notamment dans les forteresses. »

Je n'ai pas mis un quart d'heure à atteindre Longwy; et la manière dont j'ai été reçu m'a consolé de toutes mes inquiétudes.

Je rentre, Messieurs : je rapporte le même zèle pour la chose publique, et la plus profonde reconnaissance pour les bontés de l'Assemblée nationale. (*Vifs applaudissements.*)

M. le Président répond :

Monsieur,

Votre retour calme les inquiétudes de l'Assemblée nationale sur votre sort. Vous ne les avez pas ignorées. Elles ont dû vous convaincre de l'intérêt que vous lui inspiriez. Le zèle et le courage avec lesquels vous avez rempli votre mission vous assurent de nouveaux droits à la confiance publique et à l'estime de l'Assemblée nationale. Elle vous invite à assister à sa séance. (*Vifs applaudissements.*)

M. d'André. Je ne pense pas que les témoignages d'intérêt que l'Assemblée nationale vient de donner à M. Duvoyrier soient tout ce qu'elle a à faire en ce moment. Il est évident que, quand M. Duvoyrier a été arrêté, la première pièce que l'on a trouvée dans son portefeuille, est son passeport; ainsi cette excuse n'est pas valable. Le second motif tiré de ce que des officiers ont été arrêtés à Thionville ne peut couvrir cette arrestation d'aucun prétexte, puisqu'on n'a pas demandé de réparation pour les mauvais traitements qu'on dit avoir été faits, sur nos frontières, à des impériaux.

Je demande que, afin que l'Assemblée soit en état d'agir avec dignité et prudence, M. Duvoyrier